

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

~~~~~  
 Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

## JURISPRUDENCE

*Mitoyenneté. — Usurpation. — Ouvrages adossés au mur. — Demande en paiement préalable de la valeur de la mitoyenneté. — Démolition des ouvrages. — Article 661 du code civil. — Jugement. — Vente des deux immeubles. — Appel. — Demande en intervention forcée contre le tiers acquéreur. — Rejet.*

Lorsqu'un propriétaire joignant un mur en a pris possession et offre ensuite au maître de ce mur la valeur de la mitoyenneté, c'est à tort que celui-ci, repoussant les offres comme non recevables, prétendrait ne consentir à la transmission de la mitoyenneté que contre le paiement immédiat de sa valeur et réclamerait en justice la démolition immédiate des ouvrages élevés contre le mur litigieux.

Le voisin se conforme en effet aux dispositions de l'article 661, en offrant au maître du mur une somme d'argent pour la valeur de la mitoyenneté, et ne pourrait être condamné à la démolition desdits ouvrages que s'il ne payait pas le prix arbitré par justice, dans les délais à lui impartis.

Le maître du mur, qui vient à vendre son immeuble postérieurement à l'usurpation, n'est pas recevable à introduire contre le tiers acquéreur une action tendant au paiement du prix de la mitoyenneté ou à la reprise du mur, cette action ne pouvant appartenir qu'au propriétaire du fond sur lequel l'usurpation a été commise, lors même qu'il aurait fait insérer, dans l'acte de vente de son immeuble, des réserves au sujet du compte de mitoyenneté qu'il déclarait avoir à régler avec l'auteur de l'usurpation et dont il disait faire son affaire personnelle.

Si l'auteur de l'usurpation, après avoir été condamné en première instance à payer dans un délai déterminé la valeur de la mitoyenneté, sinon à démolir les ouvrages qu'il a appuyés sur le mur litigieux vient à vendre son immeuble, alors que de son côté le maître dudit mur a vendu également le sien, ce dernier ne peut plus, et pour cette double raison, exiger la démolition, d'où il suit que le juge d'appel ne doit pas maintenir la disposition du jugement, qui l'avait ordonnée.

Cour d'appel de Paris, 6<sup>e</sup> chambre,  
 (25 février 1897).

## CHRONIQUE MENSUELLE

Le télégraphe sans fils. — L'invention de M. Marconi. — L'éther et le mode de propagation de l'énergie électrique, calorifique et lumineuse. — Les ondes électro-magnétiques et les ondes électriques. — Les transmetteur et récepteur de M. Marconi. — L'avenir de la transmission ondulatoire à distance.

Le problème de la télégraphie sans fils conducteurs préoccupe, depuis plusieurs années, le monde savant. Correspondre à grande distance sans être assujéti à relier le poste transmetteur et le poste récepteur par des fils de fer ou de cuivre, supportés par des poteaux en bois d'une installation aussi coûteuse que disgracieuse, tel est le rêve poursuivi et qui, paraît-il, serait sur le point de se transformer en réalité, grâce à un jeune savant italien de vingt-deux ans, M. Marconi.

Les journaux scientifiques du boulevard, avec la compétence qui les caractérise, ont dit monts et merveilles de cette invention. A les entendre on pourrait, d'ores et déjà, correspondre à travers l'espace, sans apprêts, aussi aisément qu'une maîtresse de maison avec sa cuisinière; le fluide transmetteur franchirait tous les obstacles, traverserait les murailles les plus épaisses et les plus dures, sans en éprouver aucune difficulté.

Il faut en rabattre, les choses n'en sont pas encore à ce point-là; il ne s'agit encore que d'expériences scientifiques dont la portée ne dépasse pas quelques kilomètres.

N'importe, il faut toujours crier merveille, cela intéresse le lecteur et flatte son amour-propre; n'est-il pas un homme comme l'inventeur et celui-ci n'a-t-il pas arraché un nouveau voile au mystère de la science?

L'invention de Marconi ne comporte en soi aucun principe nouveau, elle n'est qu'une application ingénieuse et savante d'un phénomène déjà connu.

Toute la science moderne repose sur cette notion que les forces de la nature développent des actions, du travail ou de l'énergie qui peuvent se transmettre à travers l'espace, d'un point où la force agit, à un autre point où l'action est reçue, par l'intermédiaire d'un fluide éminemment élastique, qui remplit l'univers et auquel on a donné le nom d'éther.

Cet éther est impondérable, invisible, et son existence ne repose que sur des hypothèses qui sont justifiées par l'observation des phénomènes perçus par nos sens.

Il y a donc, d'une part, des sources d'action ou d'énergie, comme le soleil, par exemple, puis ce milieu éthéré qui a la propriété de pouvoir transmettre à distance, ces émanations d'énergie sous des aspects variés qui constituent principalement la chaleur, la lumière et l'électricité.

Ces diverses énergies se transmettent toujours sous forme de vibrations de l'éther, que l'on peut comparer à celles d'une lame de ressort, laquelle ayant subi l'action d'une force déformatrice se trouve animée d'un mouvement oscillatoire de va-et-vient qui ébranle le fluide aérien environnant. Ce milieu étant lui-même élastique vibre à l'unisson de la lame; les molécules d'air les plus voisines sont alternativement comprimées et dilatées et animées également d'un mouvement oscillatoire de va-et-vient; celui-ci se transmet de proche en proche aux molécules subséquentes, de telle sorte que l'ébranlement produit au lieu de la source d'énergie, cu

de la lame vibrante, se propage à travers l'espace, avec une rapidité plus ou moins grande.

On obtient ainsi des vibrations sonores qui ne diffèrent des vibrations électriques et lumineuses rayonnées par les sources de même nature que par l'amplitude de l'oscillation et la rapidité de propagation de ces ondes vibrantes.

Ici le milieu mis en branle par la source d'énergie est l'air qui peut transmettre le son, parce que les vibrations sonores sont relativement peu rapides; elles sont comparables à celles des ondes qui se propagent sur la surface de l'eau, concentriquement au point où la chute d'un corps lourd est venue ébranler la masse liquide.

L'air, en effet, quoique relativement doué d'une très grande élasticité, est un corps pesant, et qui présente une force d'inertie notable, incompatible avec la rapidité des déplacements correspondants aux ondes lumineuses ou électriques.

Celles-ci se succèdent avec une rapidité de 400 à 800 mille milliards de vibrations par seconde et se propagent d'un point à l'autre avec une vitesse de 300 000 kilomètres pendant l'unité de temps; de telle sorte que, lorsque la 400.000 billionième pulsation, par exemple, est donnée par la source d'énergie, la première, par ondulations successives qui se sont répétées 400.000 billions de fois, s'est transportée à 300.000 kilomètres. L'éther seul peut servir de véhicule à des ondes aussi ténues et aussi rapides.

Il en résulte que les longueurs des ondes lumineuses, c'est-à-dire leur amplitude d'oscillation est très petite; pour 600.000 billions d'ondes réparties sur 300.000 kilomètres, on voit que chacune des ondes n'occupe que  $\frac{300.000.000}{600.000.000.000.000} = \frac{3}{6.000.000}$  soit  $\frac{1}{2}$  millième de millimètre.

Les différentes radiations lumineuses et électriques diffèrent justement par leur longueur d'onde et le nombre de vibrations par seconde; notre œil n'est sensible qu'aux vibrations dont la longueur ou l'amplitude est comprise entre 0,36 et 0,81 millième de millimètre.

Les longueurs d'ondes électriques sont beaucoup plus longues, et leur nombre de pulsations par seconde beaucoup plus réduit. Ces vibrations sont, toutefois, de la même nature que les lumineuses qui peuvent se transmettre par l'éther et elles peuvent influencer des appareils récepteurs appropriés, comme un diapason reçoit les vibrations et vibre lui-même à l'unisson d'un autre diapason placé à une certaine distance, s'ils sont parfaitement accordés.

\* \*

Maintenant voyons comment peuvent se produire les vibrations électriques.

Un courant variable traversant un conducteur métallique crée, tout le long de ce fil, des ondes concentriques d'une nature particulière qui sont d'ailleurs douées de propriétés magnétiques et agissent sur des aimants placés dans le voisinage. On conçoit donc qu'en lançant à travers ce conducteur des courants intermittents à l'aide d'un commutateur, d'une clef Morse, par exemple, on pourra agir à distance sur une aiguille aimantée et transmettre ainsi des signaux, c'est-à-dire des télégrammes.

Mais ces ondes ont la propriété d'agir d'une manière plus efficace, sur d'autres conducteurs placés parallèlement, à des distances assez notables. Les ondes magnétiques issues des pulsations du courant variable du premier conducteur font naître dans le second conducteur qu'ils viennent rencontrer des vibrations électriques, c'est-à-dire un courant capable d'agir sur des appareils récepteurs et d'enregistrer les signaux, lettres ou caractères Morse ou sont perçus dans un téléphone. On a pu ainsi correspondre à travers des cours d'eau et bras de mer, sans fils reliant les deux stations, en établissant des fils parallèles sur chaque rive et en développant dans l'un des fils les ondes magnétiques qui, balayant l'espace, se

propagent par l'élasticité de l'éther jusqu'au conducteur récepteur.

Mais ces ondes magnétiques qui accompagnent comme un effluve tout courant électrique ne sont pas les seules qui peuvent être utilisées. Le courant représente l'électricité en mouvement dans un conducteur, comme l'eau circulant dans une conduite. On peut également obtenir l'électricité à l'état de repos, accumulée dans des corps diélectriques, c'est-à-dire dépourvus de conductibilité ou même dans des conducteurs isolés ou condensateurs, de même que l'on peut considérer une masse d'eau accumulée dans un réservoir.

Dans ces conditions, les condensateurs lorsqu'ils sont soumis à des charges variables émettent des ondes qui sont de nature électrique en ce que leurs propriétés se rattachent à celles de l'électricité et non du magnétisme, comme les ondes précédentes.

Ce sont ces vibrations qui ont été mises en lumière et étudiées principalement par l'illustre physicien Hertz, que M. Marconi a utilisées pour la transmission des signaux à travers l'espace sans fil conducteur.

L'appareil se compose donc d'un transmetteur ou source d'énergie et d'un récepteur. Le premier organe est constitué, comme le radiateur de Hertz, par un condensateur formé de deux sphères métalliques. Ces sphères sont chargées par intermittence à l'aide d'une bobine d'induction et donnent lieu au phénomène des décharges oscillantes, car lorsqu'elles ont atteint la tension suffisante, des étincelles jaillissent entre elles et deux petites boules placées en regard, qui sont fixées aux extrémités du circuit de charge.

Le milieu ambiant se trouve alors soumis à des ondulations très rapides qui correspondent à 250 millions de vibrations par seconde et qui se propagent perpendiculairement à l'axe commun des sphères.

Ces ondes jouissent de la singulière propriété de déterminer la *cohérence* entre elles de substances finement divisées, de manière à ce que les molécules éparses et isolées l'une de l'autre forment alors une masse continue et par suite conductrice. M. Marconi a utilisé cette particularité dans son récepteur.

Celui-ci consiste essentiellement en un tube de verre, dans lequel sont disposés deux petits cylindres d'argent isolés l'un de l'autre et reliés aux extrémités d'un circuit local, comprenant une pile disposée pour actionner un relai télégraphique sensible.

Dans l'intervalle d'un demi-millimètre qui sépare les deux électrodes d'argent, se trouve répandue une fine limaille de nickel et d'argent.

Lorsque le transmetteur est inactif, la limaille ne cohère pas et constitue une fraction de circuit très résistante qui s'oppose au passage du courant local, mais dès qu'elle est frappée par les ondes électriques, elle s'agglomère pour ainsi dire et forme un pont conducteur entre les deux électrodes d'argent.

A chaque émission d'ondes, correspondant à la fermeture du courant au poste transmetteur, au moyen d'une clef Morse ordinaire, la cohérence de la limaille détermine une émission de courant dans le récepteur. Pour hâter la *décohérence* après le passage de l'onde, Marconi utilise le courant local, qui actionne à l'aide du relai un petit marteau qui frappe sur le tube de verre et dont les chocs correspondent aux signaux Morse transmis.

\* \*

Ces ondulations se propageant dans tous les sens, peuvent évidemment s'étendre au delà des collines et des obstacles interposés, mais cela ne veut pas dire qu'elles passent à travers, comme les rayons lumineux dans les milieux transparents, et lorsque l'espace n'est plus libre entre les deux points de communication, comme aussi lorsqu'il s'agit de grandes distances, on est obligé d'élever les appareils sur des mâts ou dans des ballons.

On a pu ainsi transmettre des signaux, à travers le canal de Bristol, à une distance de près de 15 kilomètres et l'on voit de

suite le parti que l'on pourra tirer d'une telle invention pour correspondre avec des lieux inaccessibles et notamment en vue des communications des vaisseaux avec la terre et même des navires entre eux. Le moyen sera d'autant plus efficace, pour éviter ces terribles collisions sur l'Océan, que les ondes électriques se propagent malgré le mauvais temps, avec la même facilité, à travers la pluie, la neige et le brouillard.

Ce procédé est évidemment susceptible de se perfectionner, mais on peut augurer, que par suite du principe même mis en œuvre, on ne pourra arriver à communiquer ainsi à très grande distance, qu'en employant des appareils d'une puissance relativement considérable, à moins que l'on ne puisse diriger pratiquement les ondes lumineuses, dans une direction déterminée, à l'aide de miroirs appropriés, comme on a d'ailleurs tenté de le faire.

Il est évident, en effet, puisque les ondes s'étendent dans toutes les directions, que leur énergie se dissémine et va en diminuant au fur et à mesure de leur éloignement de la source, de même que les ondes à la surface de l'eau s'atténuent et disparaissent à une certaine distance du point d'ébranlement de la surface liquide.

Quoi qu'il en soit, cette découverte aura du moins une grande importance scientifique, car elle vient corroborer les idées des plus grands savants du siècle sur ce mode de propagation de l'énergie, qui tendent à ramener à une cause unique celles des ondulacions de l'éther, les phénomènes électriques, magnétiques, calorifiques et lumineux, ces divers phénomènes ne différant entre eux que par la variété de l'amplitude et de la fréquence des ondulations.

Nous tiendrons d'ailleurs nos lecteurs au courant des progrès qui ne manqueront pas de se produire dans cette nouvelle branche des découvertes scientifiques.

DARYMON.

### CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 22 juin, le Conseil municipal a définitivement tranché la question de la suppression des passages à niveau de la rive gauche. Il a accepté le projet ainsi que la convention proposée à l'Administration municipale par la Compagnie P.-L.-M.

Nous avons donné tous les détails concernant cette affaire, et nos lecteurs retrouveront dans le numéro du 16 février dernier le plan des transformations qui seront réalisées, nous l'espérons, dans le plus bref délai possible.

Rappelons que nous avons demandé certaines améliorations en ce qui concerne le tracé des nouvelles voies publiques, et que nous avons réclamé la mise à l'étude de la suppression des passages à niveau de la ligne de l'Est de Lyon. Ce projet complémentaire ne nécessiterait aucune modification au programme qui vient d'être adopté.

M. BISCHOFF a également réclamé la suppression du passage à niveau du boulevard de la Croix-Roussé, mais cette amélioration, difficilement réalisable, n'a pas le caractère d'urgence des autres projets.

Dans cette même séance, M. KRAUSS a présenté au Conseil une proposition tendant à ce que la Compagnie Fourvière-Ouest-Lyonnais ne soit pas autorisée à prolonger sa ligne jusqu'au quai des Célestins, et que l'autorisation provisoire de poser des voies sur l'avenue de l'Archevêché lui soit retirée. Cette proposition est motivée par le prétendu préjudice que causerait cette installation aux intérêts du V<sup>e</sup> arrondissement, sans répondre pour cela à un intérêt général; d'ailleurs, aux dires du rapporteur, par suite de l'ap-

plication prochaine de la traction électrique au réseau existant, les lignes de Montchat, Monplaisir et Villeurbanne auront leur tête de ligne reportée à l'avenue de l'Archevêché, ce qui donnera entière satisfaction aux voyageurs à destination du funiculaire ou de la ligne F.-O.-L.

Le Conseil municipal s'est rangé à cet avis, et a nommé une Commission pour étudier complètement cette proposition.

Nous ne partageons pas cette manière de voir, attendu que nous avons toujours réclamé le prolongement desdites lignes existantes non pas jusqu'à la gare de Saint-Jean, mais jusqu'à la gare Saint-Paul, afin de desservir convenablement cette dernière gare dont le mouvement annuel atteint un million et demi de voyageurs, mouvement qui augmentera encore dès l'établissement du nouveau funiculaire de Fourvière. Nous comptons que la Commission municipale saura s'inspirer de ces diverses considérations dans l'étude de cette affaire.

\*\*

Le rapport de M. ROSSIGNOL, concernant la création d'un réseau complémentaire de tramways dans les quartiers de la rive gauche, a aussi été présenté dans la séance du 22 juin.

Energiquement appuyé par M. FONTAINE, et malgré les critiques de M. BESSIERES, ce rapport a été adopté par le Conseil sans rien préjuger des concessions; on n'en a accepté, en somme, qu'un avant-projet déterminant les tracés des trois lignes du réseau.

Nous avons déjà protesté contre l'insuffisance de ce projet et insisté sur la nécessité d'incorporer au réseau la ligne *Cordeliers-la Mouche* que l'Administration municipale réserve à la Compagnie générale des omnibus et tramways.

Nous reviendrons en temps utile sur cette importante question.

SINED.

### LA GRÈVE GÉNÉRALE DU BATIMENT

Au début de la grève des maçons, nous avons publié dans le numéro du 16 mai, sans commentaires, les revendications ouvrières qui servaient de prétexte, sinon de raison, à l'arrêt du travail dans cette corporation du bâtiment. La situation, depuis, malgré toutes les tentatives de conciliation, malgré les nombreuses réunions patronales et les concessions consenties, la situation n'a fait que s'aggraver, et depuis quelques jours la grève générale du bâtiment est proclamée; mais elle est loin d'exister de fait.

En réalité — chacun le reconnaît et la grande majorité des grévistes en est d'accord — la grève actuelle est beaucoup plus politique que professionnelle; beaucoup d'ouvriers qui voudraient retourner au chantier s'en abstiennent, menacés de représailles par les meneurs, qui ne considèrent cette grève que comme l'occasion possible ou le point de départ d'un mouvement plus étendu dont l'origine serait la grève générale de tous les ouvriers du bâtiment.

Parmi ces derniers, bon nombre ont déjà manifesté, dans les différentes réunions qui viennent de se tenir, leur peu d'enthousiasme pour la grève générale; ils ont estimé qu'ils n'ont point à obéir aux injonctions de personnalités dont certaines n'appartiennent aux corporations du bâtiment que de nom; en tout cas, et fait exceptionnel, parmi les quelques corporations du bâtiment qui ont voté la grève générale, aucune n'a formulé de revendications dont la non-acceptation par les patrons auxquels elles seraient soumises pourrait servir de motif à une grève.

Beaucoup d'ouvriers ont déjà préféré quitter Lyon et aller chercher travail ailleurs plutôt que de participer à ce mouvement ou d'être les victimes de leurs camarades. Les commerçants et l'Alliance des Chambres syndicales ont fait appel aux Pouvoirs publics

pour enrayer cet exode des plus préjudiciables aux intérêts de la ville, et pour amener la fin de la grève qui pourrait laisser sans pain pendant de longues semaines les ouvriers et leurs familles, soit 50 à 60.000 personnes, si toutes les corporations du bâtiment s'arrêtent.

Voulant montrer leur désir de conciliation, les membres de la Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment viennent d'adopter à l'unanimité des 226 membres présents les résolutions suivantes répondant dans la mesure extrême du possible aux desiderata des ouvriers maçons.

*Résolutions adoptées en dernière analyse par la corporation patronale.*

L'Assemblée consultée par son président sur le mode de scrutin à adopter, en vue des votes qui vont être soumis à son approbation, répond :

1° Sur la proposition du vote au scrutin secret : Non, à l'unanimité.

2° Sur le vote à main levée : Oui, à l'unanimité.

Sur les dernières revendications précisées par la Commission ouvrière dans une lettre à M. le Juge de paix du 2<sup>e</sup> canton, l'Assemblée consultée se prononce à l'unanimité pour le rejet de ces revendications.

L'Assemblée adopte ensuite, à l'unanimité, les propositions suivantes faites à la Commission ouvrière par la Commission patronale :

Article premier. — Contremaîtres. — Les contremaîtres étant généralement payés au mois, leurs appointements feront l'objet d'un accord à intervenir entre eux et leurs patrons.

Art. 2. — Ouvriers et manœuvres. — 1° La journée d'été sera de dix heures de travail effectif et cette journée commencera, autant qu'il sera possible de le faire, le 1<sup>er</sup> mars pour se terminer le 31 octobre ; 2° la journée d'hiver se fera du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février et la durée de cette journée sera de neuf et huit heures de travail effectif, autant que les circonstances le permettront.

Art. 3. — Prix des heures de travail. — 1° Ouvriers maçons, l'heure 60 centimes ; 2° manœuvres dits bardeurs de gros blocs, prix maximum, l'heure 45 centimes ; 3° manœuvres forts et pouvant au besoin barder des petits blocs, l'heure 40 centimes ; 4° petits manœuvres, dits porte-mortier, l'heure 35 centimes.

Il ne sera alloué aucune plus-value pour les heures supplémentaires qui pourraient se faire entre 6 et 9 heures du soir, le travail pendant ces heures ne se produisant qu'incidemment.

Les heures de nuit seront, comme par le passé, payées le double de celles du jour ; ces heures de nuit pourront commencer à partir de 9 heures du soir.

Art. 4. — Déplacements.

1° Il ne sera dû aucun déplacement jusqu'à 2 kilomètres en dehors de l'octroi ;

2° A partir de 2 kilomètres au delà de cette limite jusqu'à 4 kilomètres, il sera payé par journée de travail, une indemnité de 50 centimes ;

3° Au-delà de 4 kilomètres, l'indemnité de déplacement par journée de travail sera de 1 franc ;

4° Les ouvriers embauchés sur le chantier même n'auront droit à aucune indemnité de déplacement ;

Art. 5. — Payes. — 1° La paye sera faite tous les quinze jours, le samedi soir, dans les bureaux des patrons, et cela aussitôt après la fin de la journée. Le rôle des journées sera arrêté le vendredi soir, pour permettre d'établir les feuilles pour le samedi ; 2° des acomptes seront donnés dans l'intervalle des payes, mais seulement les samedis soir ;

Art. 6. — Travaux au marchandage. — Les travaux au marchandage n'étant pas prévus par le présent règlement, ces travaux seront l'objet de conventions spéciales entre les ouvriers et leurs patrons.

Consultée sur la nomination d'un Comité de conciliation composé de cinq membres, Comité demandé par M. le Juge de paix du 2<sup>e</sup> canton, l'Assemblée accepte à l'unanimité cette proposition et décide qu'il sera choisi parmi les membres de la Commission patronale, qui délègue à cet effet MM. les patrons composant son bureau.

Sur le quatrième vote, prévoyant le cas de la mise à l'index par les ouvriers d'une ou plusieurs maisons patronales, l'Assemblée renouvelle à l'unanimité l'engagement d'honneur, déjà pris dans sa séance du 14 mai de fermer les chantiers aux ouvriers qui auraient repris le travail après la grève et, ce, jusqu'à la réintégration complète par les ouvriers des chantiers mis en interdit.

Enfin l'Assemblée, à l'unanimité, donne mandat à la Commission patronale de traiter définitivement sur les propositions exposées dans son deuxième vote.

Ces propositions ont été présentées aux cinq délégués des grévistes maçons à la réunion d'arbitrage, présidée par M. le juge de paix Targe, par les cinq délégués des patrons MM. Clément, Tarnaud, Malterre, Turiel et Dumont. Les uns et les autres ont déclaré qu'ils n'avaient pas pouvoir pour modifier de leur propre autorité les conditions acceptées par leurs Chambres syndicales respectives. Le juge de paix a en conséquence provoqué une nouvelle réunion pour le 3 juillet.

Nous espérons que toutes les bonnes volontés concourront à la solution de la question et que le travail sera bientôt repris sur tous les chantiers. Préjudiciable au premier chef à tous les ouvriers, l'état de choses actuel porte aux intérêts généraux dans une vaste cité comme Lyon, un dommage considérable.

## LE PONT DES FACULTÉS

Dans sa séance du 4 juin dernier le Conseil municipal a pris une délibération qui sera très favorablement accueillie de toute la population de Perrache et des quartiers de la rive gauche. Voici les termes des conclusions de la Commission, adoptées par le Conseil :

1° Est approuvé, conformément aux indications des plans et profils annexés au dossier, l'avant projet (n° 2) présenté par le service municipal de la Voirie en vue de la construction d'un pont métallique sur le Rhône, entre la place Grolier et la rue de la Vitriolerie.

2° Toutefois, l'Administration est invitée à abaisser, autant que possible, l'élévation de cet ouvrage, afin surtout de ne pas modifier le niveau actuel du quai de la Charité.

3° La dépense, s'élevant à la somme totale de 2.200.000 francs sera assurée, jusqu'à concurrence de 2.082.000 francs, au moyen des ressources à provenir du produit de l'imposition extraordinaire de cinq centimes additionnels, dont le renouvellement a été demandé à l'Etat pour une période de six ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1898, suivant délibération de ce jour. Le surplus de la dépense, soit 118.000 francs, sera prélevé sur les ressources ordinaires de la ville de Lyon, et fera l'objet de divers crédits à inscrire aux budgets des exercices 1898 à 1903.

Voici maintenant quels étaient les deux avant-projets dont le second a obtenu les suffrages :

Dans le premier avant-projet, M. l'ingénieur en chef a conservé le type de pont-grue ou cantilever à cinq arches, mais en augmentant la largeur de 2 mètres (ce qui fera 20 mètres en totalité), et en modifiant le profil en long, de manière à réduire à 0<sup>m</sup>50 l'exhaussement sur l'axe du quai de la Charité. Pour réaliser cette condition, très importante au point de vue des immeubles voisins, il a dû augmenter sensiblement les déclivités des abords de l'ouvrage ; mais ces déclivités ne dépassent pas cependant celles du pont du Midi (Rhône) et ne causeront pas une gêne fâcheuse à la circulation.

M. l'ingénieur en chef fait remarquer, toutefois, qu'en conservant le type de pont-grue, il lui a été impossible de réduire le nombre de travées, car cette condition est inconciliable avec la résistance des poutres et l'ensemble des circonstances dans lesquelles on se trouve. Le pont comporterait donc cinq travées, les travers extrêmes ou demi arches ayant 29 m. d'ouverture, et les trois travées intermédiaires ayant chacune 56 m. d'ouverture.

Dans le deuxième avant-projet, le profil en long du pont, les raccordements avec les rues et quais et la largeur entre gardes-corps, sont absolument semblables, mais le type adopté est celui des ponts en arcs.

L'ouvrage serait constitué par une arche centrale de 75 mètres d'ouverture, et par deux arches de rives de 65 mètres d'ouverture ; il serait ménagé, dans les culées qui avancent sensiblement sur les bas-ports, des arches marinières de 10 mètres d'ouverture.

Quelle que soit la solution adoptée, le tablier serait toujours constitué par un plancher en tôle emboutie supportant une chaussée en bois et des trottoirs bitumés ; toute la charpente métallique serait en acier doux ; les corniches, gardes-corps et appliques décoratives sur les tympans seraient en fonte d'art.

Les piles seraient fondées par l'air comprimé à 10 mètres environ au-dessous de l'étiage; les culées ou murs formant culées seraient fondées sur un massif de béton coulé dans une enceinte de pieux et palplanches et descendant jusqu'à l'étiage.

Les maçonneries en élévation des piles et culées auraient leurs parements en pierre de taille, et les avant- et les arrière-becs des piles seraient surmontés par des motifs sculptés à grande saillie.

### Les Améliorations du Quartier de la Guillotière

Le Conseil municipal de Lyon aura à étudier prochainement le projet relatif à la création de nouvelles voies publiques dans la partie du 3<sup>e</sup> arrondissement comprise entre le cours Gambetta, l'avenue de Saxe, la grande-rue de la Guillotière, les rues de la Madeleine et du Repos, le fort Lamotte et le boulevard des Hirondelles.

Les agents voyers ont formulé sur ce projet deux observations.

La première est relative à l'alignement proposé pour le côté nord de la place de la Croix. Les agents voyers estiment qu'il serait préférable de conserver l'alignement actuel.

La seconde de ces observations se rapporte à l'alignement projeté pour la partie de la grande-rue de la Guillotière qui débouche sur le côté est de la place de la Croix.

Au lieu de constituer l'alignement de cette partie par le prolongement de l'alignement fixé pour la grande-rue de la Guillotière, entre la rue de la Vierge-Blanche et le point n° 6, procédé qui aurait pour conséquence de réduire, en cet endroit, la largeur de la grande-rue de la Guillotière à moins de 15 mètres, le service vicinal émet l'avis qu'il serait préférable d'établir au point n° 6 un léger coude, de façon à maintenir à ladite rue, à son débouché sur la place de la Croix, la largeur normale de 16 mètres.

Ces deux observations ont été communiquées à M. l'ingénieur en chef de la voirie municipale, qui a conclu à leur prise en considération.

Aussitôt que le conseil aura adopté le projet ainsi modifié, il sera procédé à l'enquête nécessaire pour la fixation des alignements et du nivellement des voies publiques dont il s'agit.

### LES TRAVAUX DE LA RÉGION

*Drôme.* — Le département de la Drôme est autorisé à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra pas dépasser 3,63 0/0, une somme de 148.000 francs applicable aux travaux des chemins vicinaux à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

Le département est également autorisé à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 3,63 0/0, une somme de 78.000 francs, applicable aux travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun non susceptibles d'être subventionnés par l'État.

— Le Préfet de la Drôme vient d'autoriser la mise en exploitation du tramway de Chabeuil à Sainte-Eulalie-en-Royans (partie comprise entre Chabeuil et Bourg-de-Péage).

Cette ligne a une longueur de 21 kilomètres 257 mètres. En dehors des stations terminus de Chabeuil et de Bourg-de-Péage, elle comporte les stations de Montelier, Charpey, Résayes, Marches et Chatuzange-le-Goubet.

*Ardèche.* — Toutes les pièces du dossier de la ligne du Cheylard à Yssingaux sont actuellement entre les mains de M. l'ingénieur en chef du département de l'Ardèche, qui devra procéder sans retard aux dernières études. — Sous peu, il sera procédé à l'enquête d'utilité publique, et tout fait prévoir que les travaux de construction commenceront à bref délai.

*Hautes-Alpes.* — Le Conseil municipal de Gap, dans sa dernière séance, s'est occupé de nouveau de la question de la création du Musée. On se trouve en présence de deux propositions : ou bien, le département donnerait le terrain, plus une subvention de 40.000 francs et le Musée serait construit par la Ville qui demeurerait chargée de son entretien ; ou bien, au contraire, c'est la Ville qui donnerait le terrain et une subvention de 20.000 francs, et c'est le département, dans ce cas, qui aurait à sa charge la construction et l'entretien du Musée. Le Conseil ne s'est pas encore prononcé, mais c'est cette dernière solution qui paraît devoir être adoptée.

*Saône-et-Loire.* — Est déclaré d'utilité publique l'établissement, dans les départements de l'Ain et de Saône-et-Loire, d'une ligne de tramway à traction mécanique destinée au transport des voyageurs et des marchandises entre Pont-de-Vaux et la gare Pont-de-Vaux-Fleurville, du réseau de Paris-Lyon-Méditerranée. La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit tramway ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans.

*Var.* — La ville de Toulon fait appel à la concurrence entre les Sociétés financières et immobilières, les capitalistes, ingénieurs, architectes et entrepreneurs, pour la mise en exécution d'un projet de percée d'une rue dite « Avenue de la Rade » et de ses amorces, à ouvrir à Toulon dans la direction du Théâtre au quai Cronstadt, conformément au tracé indiqué dans le plan joint au dossier qui sera adressé par le secrétariat de la mairie à toute personne qui en fera la demande.

### CONCOURS

#### VERSAILLES

HOTEL DE VILLE : RÉSULTATS

La somme affectée à cette reconstruction est de 1.200.000 fr.

Le jury vient de rendre le jugement suivant :

1<sup>er</sup> prix, M. BRÉASSON, architecte, à Paris; 2<sup>e</sup> prix, M. LEGRAND, architecte à Paris; 3<sup>e</sup> prix, MM. MAISTRASSE et BERGER, architectes à Paris.

Des médailles et mentions ont ensuite été décernées aux projets de MM. TRONQUOIS, architecte à Paris, J. BERNARD et ROBERT, et BOURDILLAT et GEOMANS, etc.

### REVUE DES JOURNAUX D'ARCHITECTURE & D'INDUSTRIE

La Section de Liège de l'Association des Ingénieurs a, dans sa dernière séance mensuelle, entendu une communication intéressante de M. H. Detienne, ingénieur à la Société Cockerill, sur la fabrication et les propriétés du ciment de laitier.

Le sujet est neuf et M. Detienne l'a traité de manière à le rendre intéressant.

Voici ce qu'en dit *la Meuse* :

« A diverses reprises, on s'est occupé de l'utilisation du laitier des hauts fourneaux, mais sans succès. Ce fut un ingénieur français, M. Farinaux, qui imagina la fabrication du Portland au moyen des laitiers. Les éléments constitutifs sont les mêmes, les laitiers renferment plus de silice et moins de chaux. Les résultats obtenus ne répondirent pas aux espérances de l'inventeur et ces essais furent abandonnés.

« MM. Basse et Wolters prirent plus tard un brevet pour la fabrication du ciment en employant exclusivement des laitiers

*granulés*. Ce genre de laitier, s'il est parfaitement broyé, est un produit jouissant de propriétés pouzzolaniques considérables, c'est-à-dire de durcir dans l'eau lorsqu'il est mélangé avec de la chaux.

« M. Detienne entre dans de nombreuses considérations relatives aux expériences faites sur les ciments de laitier, les qualités exigées par les cahiers des charges, les analyses de ciment, le degré de finesse de la mouture, la durée de la prise, etc. Il en tire la conclusion que le *ciment de laitier* ne le cède en rien au ciment Portland. Indépendamment des nombreux avantages qu'il présente sur ce dernier, son prix est moins élevé. Aussi cette fabrication s'est-elle développée en Allemagne, en France, en Angleterre et en Belgique.

« Le *ciment de laitier* peut s'employer partout au lieu de ciment de Portland. Le *ciment de laitier* poli ressemble au marbre. Enfin, il ne faut pas perdre de vue ce point capital : c'est que, pour réussir, le laitier employé doit provenir d'une allure chaude, suffisamment basique et être convenablement granulé. »

(*Moniteur industriel.*)

#### ASSAINISSEMENT EXTÉRIEUR & INTÉRIEUR DES HABITATIONS

M. Charles Lucas, architecte et expert distingué, donne les conseils suivants, très utiles à suivre sur l'assainissement intérieur et extérieur des habitations, *blocs* ou *maisons familiales* et, en particulier, des habitations à bon marché, sur lesquelles se porte, à juste titre, l'attention des hygiénistes et des philanthropes. Pour ce qui concerne l'extérieur :

1° Ménager les percements des voies publiques et la disposition des « ilots » à construire en tenant compte de l'orientation des vents dominants, tant au point de vue des odeurs ou de la fumée que de la fréquence des pluies ;

2° Se préoccuper, dans le cas de maisons familiales, plus encore que pour les blocs, du système d'adduction des eaux potables et des eaux de lavage et surtout de l'évacuation des eaux usées, des matières fécales et des ordures ménagères ;

3° Employer pour la confection des parois extérieures de ces habitations, parois qu'une raison d'économie rend souvent d'une faible épaisseur, des matériaux qui atténuent aussi bien le froid rigoureux que la grande chaleur et qui soient imperméables, dans leur revêtement ou dans leur jointolement, à toute humidité.

A l'intérieur de ces habitations, d'autres aménagements concernant l'hygiène morale ou l'hygiène physique de la famille, doivent être examinés, et parmi eux les suivants :

1° La disposition des pièces et la réduction de leur nombre au strict indispensable doivent faciliter, pour la mère de famille, la surveillance de jeunes enfants souvent nombreux, en même temps qu'apporter toute l'économie possible dans l'éclairage et dans le chauffage ;

2° L'absence de moulures rapportées et l'arrondi donné à la rencontre des parois verticales entre elles et de ces parois avec le plafond doivent empêcher les angles favorables au dépôt de poussières, de moisissures ou d'insectes ;

3° La préférence donnée à la peinture à l'huile pour recouvrir les parois et aussi le plafond doit permettre à l'aide d'un simple lessivage, la mise en état de propreté plus fréquente des locaux. en même temps qu'éviter davantage le dépôt de germes nuisibles ;

4° L'établissement, dans les locaux destinés à être loués plus encore que dans ceux destinés à être acquis par leurs locataires, de ce que l'on pourrait appeler un *meublé fixe*, doit atténuer les inconvénients de la rareté du mobilier et le coût de son transport pour des familles peu aisées, que la nature de leurs occupations et les variations de l'industrie locale peuvent forcer à changer fréquemment de résidence.

(*Moniteur de l'Industrie et de la Construction, de Genève.*)

## BIBLIOGRAPHIE

### UNE PRIME SANS RIVALE

Offrir 50 mille francs à ses lecteurs, voilà certainement le tour de force le plus merveilleux qui ait été jamais réalisé par une publication.

C'est ce que viennent de faire les *Lectures pour Tous*, le supplément-prime de l'*Almanach Hachette*. Il contient 24 articles inédits, parmi lesquels :

*Chez Monsieur le Président de la République* ; — *La Garde des Alpes* ; — *L'Image du Christ* ; — *Chez Nansen* ; — *Le plus long règne du siècle, la Reine Victoria* ; — *La Vie aux Grandes Profondeurs de la Mer* ; — *Le Musée des Fraudes de l'Octroi* ; — *La Vie et la Mort d'un Pauvre* ; — *Comment on retrouve un Pharaon*, par M. Maspero ; — *Chasseurs de Grands Fauves* ; — *Le Rire Universel* ; — *La Course à la Fortune*, par M. P. Leroy-Beaulieu ; — *Dans le Monde des Esprits*, etc.

Les *Lectures pour Tous* sont enrichies de 310 illustrations reproduisant les scènes les plus curieuses, depuis la réception des Cardinaux à l'Elysée jusqu'à l'ascension des pics neigeux par nos courageux alpins ou encore les scènes poignantes de la vie du pauvre à Paris. Cette abondance et cette diversité des gravures donnent au volume l'allure vivante d'un cinématographe.

Les *Lectures pour Tous* publient les résultats des concours de l'*Almanach Hachette* et la liste des 2300 lauréats, ainsi que les noms de l'orphelin et de l'orpheline dotés chacun de 600 francs par l'*Almanach Hachette*.

Ce charmant recueil, qui s'adresse à tous, offre la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Il ne coûte que 50 centimes, et est en vente partout.

## LE BÉTON DE CIMENT ARMÉ

La construction que nous reproduisons ici est certainement un des plus beaux exemples de résistance obtenus par l'emploi du béton armé.

C'est un bâtiment pour silos à chaux et ciment construit à l'usine de M. Buscal, à Virieu-le-Grand (Ain), par MM. Pérol, de Lyon, et Perret, de Belley.

Les ciments du bassin de Virieu, que tous les constructeurs connaissent et apprécient, ont servi à la confection des bétons.

Par le peu d'épaisseur des parois, la contenance totale est d'environ 3000 mètres cubes, soit approximativement le double de la capacité des mêmes silos construits en maçonnerie ordinaire, avec des murs qui atteindraient une épaisseur de 1<sup>m</sup>50.

Ici, l'épaisseur des parois est de 0<sup>m</sup>10 au sommet et 0<sup>m</sup>20 à la base. Ces murettes sont soutenues par une série de bandeaux longitudinaux de 0<sup>m</sup>25 de saillie s'appuyant eux-mêmes sur des montants de 0<sup>m</sup>27, dont certains sont reliés par le système des cloisons intérieures construites de la même façon. La hauteur de ces cloisons est de 8 mètres au-dessus du quai.

L'édifice est recouvert par une toiture en béton armé ainsi que son lanterneau. Chaque cloison transversale du silo porte une ferme dont son bandeau supérieur constitue le tirant. Les arbalétriers ont 0<sup>m</sup>30 × 0<sup>m</sup>20.

La rigidité du système dispense de l'emploi du poinçon et de tout lien ou jambe de force. Les pannes partant d'un arbalétrier à l'autre ont 0<sup>m</sup>20 × 0<sup>m</sup>10. Enfin le hourdis qui recouvre et relie le tout a 0<sup>m</sup>08 d'épaisseur. Le lanterneau repose sur des patelets de 0<sup>m</sup>20 × 0<sup>m</sup>30.

On a appliqué ici un système de couverture employé avec succès en Suisse pour les toitures et terrasses en ciment armé que l'on ne recouvre pas de tuile ou de ciment volcanique. Ce système, essentiellement économique, a donné dans cette construction les meilleurs résultats.

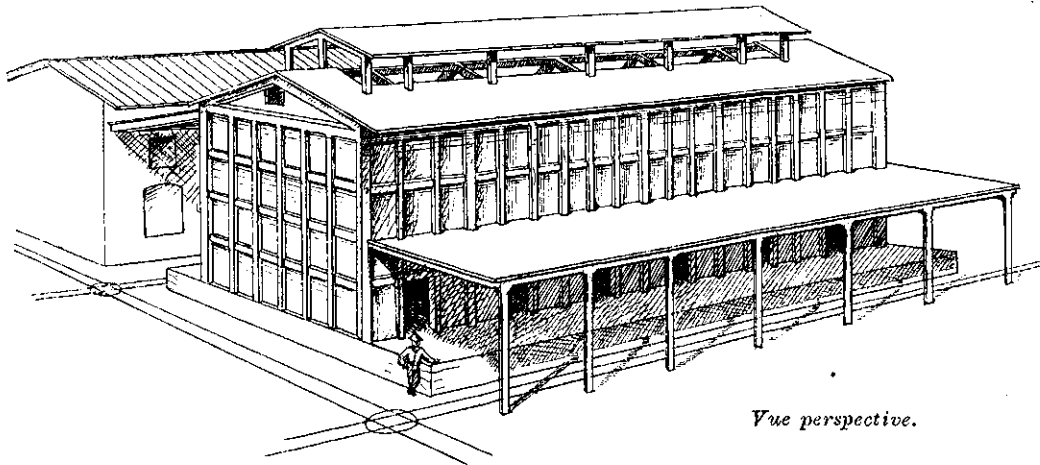


Le bâtiment est accompagné d'un auvent sur poteaux de 6<sup>m</sup>30 de saillie et d'un appentis recouvrant un passage de 8 mètres de portée.

Des essais de surcharge faits sur ces toitures ont accusé une rigidité parfaite, avec des flexions n'atteignant pas le 1/5000 de la portée.

Après une allocution très applaudie du président, qui a résumé la situation tant morale que matérielle de la Société, M. le trésorier-adjoint a donné lecture du compte rendu financier de l'exercice écoulé, qui se solde par un bénéfice de 14.982 fr. 45. Ce communiqué n'a donné lieu à aucune observation.

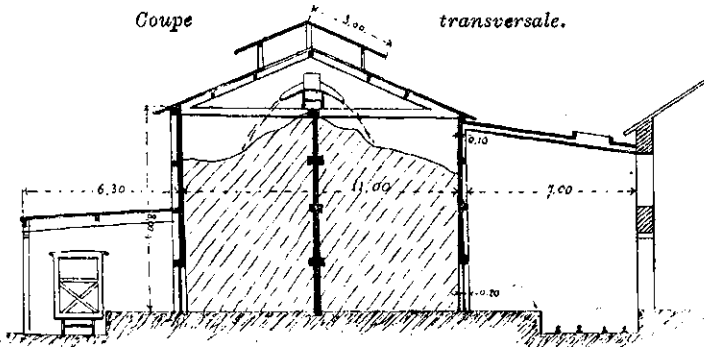
BATIMENT POUR SILOS A CHAUX ET CIMENT  
construit en béton armé



Vue perspective.

Cet ensemble remarquable a été exécuté en moins de deux mois par les habiles constructeurs et dans les conditions de température

Coupe transversale.



les plus défavorables. Il représente certainement un des plus beaux spécimens du système Hennebique.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

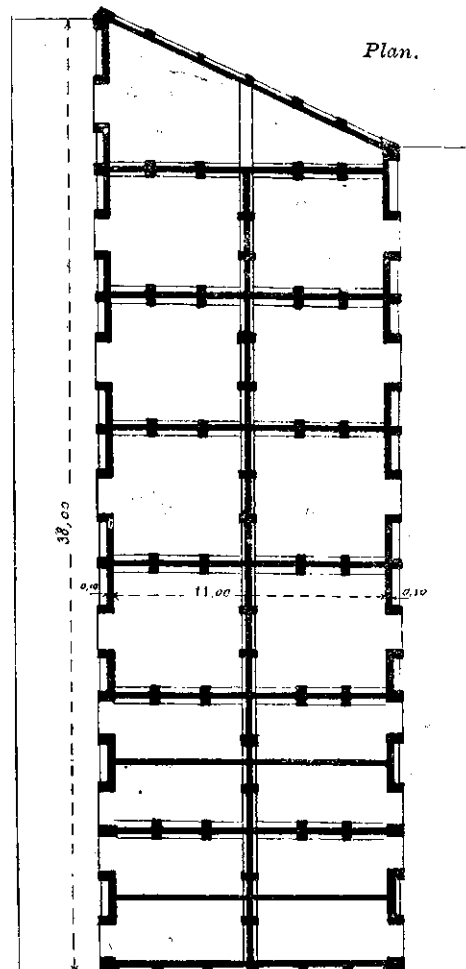
**Travaux de peinture** à effectuer aux grandes serres du parc de la Tête-d'Or. — Le Conseil municipal aura à prendre très prochainement une délibération relative à ces travaux dont le Maire expose ainsi le programme dans son rapport :

Le travail consiste à nettoyer les fers et à les repeindre à trois couches, à nettoyer en même temps les vitres et à les remastiquer lorsqu'il y aura lieu. Cette réfection s'impose pour la conservation des serres, qui, depuis l'époque de leur construction, 1877-1881, n'ont pas été repeintes.

La dépense est évaluée à 22.000 francs, y compris une somme à valoir de 2000 francs. Les travaux seront mis en adjudication publique.

**Société lyonnaise des beaux-arts.** — L'assemblée générale annuelle a eu lieu sous la présidence de M. Francisque Favre, assisté de M. Poncet, président ; de M. Détanger, secrétaire général, et de M. Nicolas, trésorier-adjoint.

Plan.



M. Détanger, secrétaire général, proclame ensuite les récompenses décernées au Salon de 1897.

Il est enfin procédé, conformément aux statuts, au renouvellement partiel du comité.

Sont élus et réélus : MM. BAUER, PERRACHON, ROGNIAT, DEVAUX, VILLARD, LAMOTTE, PIOT, SARRAZIN, JUNG, ROUGIER.

**Les diplômes d'Architectes.** — Une Commission s'est réunie le 10 juin, à l'école des Beaux-Arts, pour juger le concours du diplôme d'architecte.

Après avoir examiné les projets et interrogé les candidats sur les parties théoriques et pratiques de la construction, sur les éléments de physique et de chimie et sur les notions essentielles de législation du bâtiment, la Commission a concédé le titre d'architecte diplômé à MM. JAUMIN, élève de MM. Daumet, Esquié; RETAILLEAU, élève de MM. Douillard, Thierry, Deglane; HOWELLS, élève de M. Deglane; BEAUDOIN, élève de M. Moyaux; PIAT, (Emile), élève de M. Laloux; GOFFINON, élève de MM. Guadet, Paulin; TANQUEREL, élève de MM. Guadet, Paulin; HOTTOT, élève de MM. Daumet, Esquié; TERTRAIS, élève de MM. Guadet, Paulin; DEUBY, élève de MM. Guadet, Paulin; JARLAT, élève de M. Laloux; RANDON, élève de M. Laloux; PRUDENT, élève de MM. Guadet, Paulin; JANKEL, élève de M. Laloux; GOUPY, élève de M. Redon; LEMARESQUIER, élève de M. Laloux.

**Le Congrès des architectes français.** — Les membres du Congrès des architectes, après avoir tenu leurs séances à Lille et avoir visité Bruxelles et Anvers, sont rentrés à Paris jeudi soir. Ils se sont réunis vendredi au siège de la Société centrale des architectes, 168, boulevard Saint-Germain, pour s'occuper de leur caisse de défense mutuelle.

Après avoir discuté un certain nombre de questions d'ordre intérieur, l'Assemblée a procédé au renouvellement du bureau du comité d'administration de la caisse de défense mutuelle des architectes, qui sera ainsi composé pour l'année 1897-98 :

Président, M. Charles GARNIER, membre de l'Institut; vice-présidents, MM. Achille HERMANT, HERET, LENOIR; trésorier, M. BARTAUMIEUX; secrétaire, M. Charles LUCAS; secrétaire-adjoint, M. Jacques HERMANT.

**La nouvelle Sorbonne.** — La nouvelle Sorbonne, dont nous avons récemment achevé de publier la monographie, s'achève lentement; les monumentales façades des bâtiments qui longent la rue Saint-Jacques sont aujourd'hui terminées, et elles produisent un effet des plus imposants. Une haute tour, construite dans un style très moderne, s'élève notamment sur l'une de ces façades et ce morceau d'architecture est vraiment très beau.

Les travaux se poursuivent à l'intérieur de la Sorbonne. On aménage en ce moment les locaux destinés à l'Ecole des chartes. Dans quelques jours, on démolira les derniers vestiges de la vieille Sorbonne, situés tout auprès de la porte monumentale, qui doit être conservée.

## TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

### Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

*Rue Vendôme, 279.* Construction d'une école de filles. Entrepreneurs: démolitions, terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment, MM. Fauché aîné, à la Demi-Lune; charpente, M. Albert Mally, 100, rue Bellecombe; menuiserie, M. Cavard, 19, rue Commandant-Faurax; serrurerie, M. Bernard, 6, rue du Pensionnat; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Vellisson, 94, rue Béchevelin; ferblanterie, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse; fumisterie, M. Martin, 23, place de la Martinière; installation des eaux, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse; installation du gaz, M. Guicherd, 1, place Kléber. Travaux intérieurs.

*Place Pléney* (ancienne place Meissonnier). Monument à la mémoire de Pléney. Entrepreneurs: M. Bourgeot, statuaire (buste); M. Fontan, statuaire (piédestal); M. Vial, tailleur de pierres (vasque); MM. Gaget, Pérignon et C<sup>ie</sup>, installation des eaux. En construction.

### Cabinet de M. B. BERNARD, route de Vienne, 74.

*Chemin des Quatre-Maisons.* Maison d'habitation. Restauration et aménagements intérieurs. Propr., M. Duret; entrepr., Mme ve Labas. Travaux de maçonnerie.

*Montchat.* Construction d'une école pour filles. Propr., M. l'abbé Michallet; maître maçon, M. Ginot; charpentier, M. Chat; menuisier, M. Delaitre. Couverture.

*Route de Vienne, 61.* Maison d'habitation. Propr., M. Dussud; entrepr., M. Boisdeveys. Fondations.

*Route de Vienne, 212.* Construction d'une maison bourgeoise. Propr., M. Crozat; entrepr., MM. Pommerol et Bon.

### Cabinet de M. BISSUEL, 27, place de la Comédie.

*Rue Cavenne.* Maison d'habitation avec magasins et entrepôts. Compagnie royale asturienne, propriétaire; entrepr.: maçonnerie, MM. Rouchon, oncle et neveu; pierre de Villebois, Société des carrières, M. Bouquet, directeur; serrurerie, M. Boyer, cours Charlemagne, 38; charpente, M. Despeyroux, rue de Vendôme, 259; peinture-plâtrerie, M. Pacou, place Ampère, 2; menuiserie, Me veuve Darfeuille et M. Hatton, quai Fulchiron, 37; pierre banche, M. Armand, cours Vitton, 63; zingueur, M. Deloger, rue de Fleurienciment, M. Heraud, rue Paul-Bert, 4; charpenes en fer, MM. Patiaud, La garde et C<sup>ie</sup>, boulevard de la Part-Dieu, 18.

*Tassin.* Remise, écurie et dépendances. Propriétaire, M. Mantelier. Entrepreneur de maçonnerie, M. Salandrouze, à Tassin; charpentier, M. Grivel, à la Demi-Lune.

### Cabinet de MM. BOULHÈRES et DANTHON, 16, quai de Retz.

*Grande rue Saint-Clair.* Transformation d'immeubles. Propr., M. Rey-Mury. Entrepr. de maçonnerie, M. Buchenaud; serrurerie, M. Payre; menuiserie, MM. Bouilhères et Leroux.

*Caluire.* Villa. Entrepr., maçonnerie, M. Debay; charpente, M. Gagnieu; plâtrerie-peinture, M. Vitton; marbrerie, M. Escalé; menuiserie, M. Dumora.

*Rue d'Avignon.* Maison de rapport. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Canque; charpente, M. Bertrand; serrurerie, M. Buttin; plâtrerie et peinture, M. Veuillet; plomberie, M. Mallet.

### Cabinet de M. BOYER, cours Gambetta, 55.

*Rue Julien, 18.* Maison d'habitation. M. Manillier, propr.; maçonnerie, M. Bernisson, entrepreneur à Montchat.

*Rue Saint-Maurice, 66.* Maison de rapport. M. Morin, propr.; M. Pérol, entrepreneur à Vénissieux.

*Route de Vienne, 81.* Maison de rapport. M. Durand, propr.; maçonnerie, M. Pérol, entrepreneur à Vénissieux.

*Meysieu* (cimetière). Caveau des familles Turin et Marmonier. M. Colliard, entrepreneur à Meysieu.

*Quai des Etroits, 9.* Maison Charbonnel. Bâtiment des dépendances, écurie et remise. Propr., M. Bizet. Couverture.

### Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.

*Vourles* (Rhône). Villa et dépendances. Propr., M. G. Martin; entrepr., M. Bonnichon à Pierre-Bénite.

*Rue de l'Abondance et rue de la Buire.* Propriétaire M. Hospital, rue de la Buire. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; charpente, M. Vadot, rue de l'Abondance. Fondations.

*Saint-Martin-en-Haut* (Rhône). Propr., M. Bally, à Lyon. Entrepreneur: M. Grange, à Saint-Martin-en-Haut.

### Cabinet de M. Pierre COURT, 6, rue de la Barre.

*Rue du Peyrat* angle rue du Plat. Propr., M. Kanke. Terrassement, M. Soly; maçonnerie, MM. Gay et Bagnard; charpente, M. Marin; taille de pierres dures et tendres, MM. Derriaz et Vial. Travaux intérieurs.

### Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

*Quai de Cuire.* Construction d'une villa. Propr., M. M., à Lyon. M. Pasquet, de Champagne, entrepreneur général. Fondations.

*Rue Cléberg, 6.* Construction d'une maison de rapport. Propr., M. J., à Lyon. M. Constantin Simon, maître maçon, montée de Fourvière; M. Corcelle, charpentier, chemin des Grandes Terres, 32; M. Perraut, tailleur de pierres à Bully; gros fers, maison Descours; menuisier, M. Hatton, quai Fulchiron. Fondations.

*Irigny* (Rhône). Construction d'une villa. M. Truffly, maître maçon à Irigny. M. Catil, charpentier à Irigny. Fondations.

*Saint-Bonnet-le-Château* (Loire). Construction d'une villa. MM. Dumas, maître maçon; Blanchard, serrurier; Rochette, charpentier, à Saint-Bonnet-le-Château. Fondations.

*Saint-Julien-sous-Montmelas* (Rhône). Restauration et agrandissement d'une maison de campagne. M. Arnaud, entrepreneur général, Villefranche.

### Cabinet de M. DUBUISSON, cours Lafayette, 25.

*Ecole La Martinière.* Entrepr.: terrassements, maçonnerie et pierre de taille, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers; ciments, M. Vallanet, 30, rue des Platanes, Monplaisir; charpente, M. Débat, 71, rue Bellecombe; menuiserie, MM. Pansu et ses fils, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Burnichon, 5, avenue des Ponts; plâtrerie, peinture, vitrerie, M. Calmel, 8, rue de la Bourse; zinguerie, plomberie, M. Boussat, 12, rue Passet. Travaux intérieurs.

### Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

*Angle des rues Tranchet et Masséna.* Propr., M. Augros, 57, cours Vitton. Entrepr.: maçonnerie, M. Petavit; charpente, M. Grépat; menuiserie, MM. Lombard frères; plâtrerie-peinture, M. L. Tauty frères; serrurerie, M. Brizon; pierre de taille Villebois, MM. veuve Besson et fils, à Montaliou; pierre blanche, MM. Motte et Portalis. Ravalements.

*Rue Masséna 29.* Propr., M. Petavit, rue Pierre-Corneille. Mêmes entre-



preneurs, sauf menuiserie, M. Pardon; plâtrerie-peinture M. Cbapeaux. Ravalements.

*Rue Masséna, 31.* Propr. M. X... Mêmes entrepreneurs que la maison Augros, sauf la plâtrerie-peinture par M. Thibaut. Ravalements.

*Neuville-sur-Saône,* deux villas. Propr. M. Forestier. Entrepr. généraux, MM. Salagnac, maçonnerie; Viret, charpente-menuiserie. Couverture.

*Angle des rues Vendôme et Montbernard.* Propriétaire, M. X. Entrepr. maçonnerie, MM. Sautour et fils; charpente, M. Grépat; "lattes de Trept, M. Saint-Point. Fondations.

*Rue de Béarn, 46.* Habitation et atelier. Propriétaire, M. Berger, fondeur. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Briffaud; charpente, M. Grépat; menuiserie, M. Morier; plâtrerie et peinture, M. Tavernier; serrurerie, M. Lasseigne. 1<sup>er</sup> étage.

*Rue Sully.* Usine Rivat. Agrandissement du bâtiment des chaudières. Entrepreneurs: maçonnerie, MM. Bizot et Baudin; serrurerie, M. Savineau.

*Neuville-sur-Saône,* quai du Four-à-Chaux. Habitation. Propr., M. Forestier, propr. du gaz de Neuville. Démolitions.

#### Cabinet de M. GIROUD, rue du Peyrat, 12.

*Rue de Marseille, 83 bis.* Maison à loyer. Propr. et entrepr. M. Gouyon. 1<sup>er</sup> étage.

*Rue de Marseille, 85.* Maison à loyer. Propr. MM. Hatton et Darfeuille; entrepr. M. Gouyon. 1<sup>er</sup> étage.

*Rue de Marseille, 87.* Maison à loyer. Propr., M. X.; entrepr., M. Gouyon. 1<sup>er</sup> étage.

*Cours de la Liberté, 9 et 11.* Maison de rapport. Propr., M. Louis Lumière; entrepr., M. Taton. Caves.

*Saint-Germain-au-Mont-d'Or.* Ecuries et dépendances. Aménagements. Propr., M. Gérard; maison Musgrave, de Paris. matériel d'écuries; M. Perolari, peinture et plâtrerie; M. Drevet, asphaltes.

#### Cabinet de M. LAURENÇON, 10, cours Gambetta.

*Saint-Fons (Rhône).* Ecole de filles. Entrepr., M. Perol père à Vénissieux. Restauration.

*Rue des Asperges, 40.* Mais.-m. Propr., M. Raynaud. M. Breton, maître maçon, rue Paul-Bert, 13. Fondations.

*Rue Villeroy, 13.* Maison. Propr. et entrepr., M. Orliange. Fouilles et fondations.

*Rue de Gerland, 22.* Hangar. Propr., MM. Bouvier frères; entrepreneur, M. Pierre Thomas. Achèvement.

*Rue de Gerland, 22.* Maison, propr. MM. Fouvier frères; entrepr., M. Pierre Thomas. 1<sup>er</sup> étage.

*Cours de la République, 20.* Maison. Propriétaire et entrepreneur, M. Vedrine. Caves.

*Saint-Fons (Rhône).* Maison. Propr. M<sup>e</sup> veuve Point; entrepr. M. Pommerol à Saint-Fons.

#### Cabinet de M. PORTE, rue Paul-Chenavard, 27.

*Quai Claude-Bernard,* et rue de la Lône. Deux constructions. Propr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, M. Gat, à Montalieu; pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. 3<sup>e</sup> étage.

*Rue de la Lône.* Une construction. Propr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, Saint-Point, à Trept; pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. 3<sup>e</sup> étage.

*Rue Molière, 52.* Une maison de rapport. Propr.: M. Vaysse, rue Pierre-Corneille, 123; entrepr., maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat; pierre blanche, Motte et Portalis, rue de Créqui; charpente, M. Gagnieu, rue Bugeaud, 98. Couverture.

*Rue Bonald,* angle rue Cavenne, 17. Transformations et manufacture. Prop.: M. Jalon, rue Quatre-Chapeaux; entrepr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; pose de la charpente en fer, MM. Patiaud et Lagarde, boulevard de la Part-Dieu; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37. Intérieur.

*Avenue des Ponts.* Une maison de rapport. Propr., M. C... Entrepr. de maçonnerie, M. Vertadier, rue du Plat, 15; charpente, M. Enselme à Villeurbanne; pierre, Villebois, Saint-Point à Trept; pierre blanche, M. Besson, rue Vendôme, 268. 1<sup>er</sup> étage.

*Rue de la Bombarde,* angle de la rue des Antonins. Maison de rapport. Propr., MM. Gacon et Magnaud. Entrepr., maçonnerie, M. Rieublanc; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles, 112; Villebois, Saint-Point à Trept. Caves.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 23 juin. — *Préfecture.* — Asile départemental d'aliénés du Rhône à Bron. Installation de l'éclairage électrique de l'asile. Installation. Montant des travaux, 104.841 fr. Adjud., Compagnie Electro-Mécanique, 11, avenue Trudaine, à Paris, 15 p. 100 de rabais. — Bâtiment des machines. Montant des travaux, 10.112 fr. 50. Adjud., M. B. Chomette, à Collonges, 2 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 24 juin. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Hôtel des Invalides du travail. Canalisation d'égouts. Cette adjudication n'a pas donné de résultats. Deux soumissionnaires se sont présentés, MM. Nann et Lebesson, qui ont demandé tous deux une augmentation de 20 p. 100 sur les prix du devis.

**Ain.** — 13 juin. — *Mairie de Saint-Martin-du-Mont.* — Construction d'un presbytère. Montant des travaux, 14.182 fr. 64. Soumissionnaires: MM. Humbert, Billet, prix du devis. Adjud., M. Champagne, à Saint-Rambert-en-Bugey, 1 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 20 juin. — *Mairie de Lusigny.* — Agrandissement de l'école des garçons. Mont. des travaux, 3.974 fr. 33. Soumissionnaires: MM. Messonnet, 6 p. 100. — Voisin, 8 p. 100. — Lagoutte, 5 p. 100. — Adjud., M<sup>e</sup> veuve Thomiot, à Moulins, 11 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 22 juin. — *Hospices civils de Dijon.* — Construction d'un pavillon d'isolement à l'hôpital central. Adjudication ajournée.

**Loire.** — 19 juin. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Eglise Notre-Dame. Restauration des façades. Montant des travaux, 7.600 fr. Soumissionnaires: MM. Couchoud, prix du devis. — Ligonnat, 5 p. 100. — Fayolle et Botte, 7 p. 100. — Saugère, 17 p. 100. — Pailleron, 18 p. 100. — Adjud., M. Chirade, 4, rue Valette, à Saint-Etienne, 22 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mercredi 21 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 1. Réfection de la chaussée pavée sur une longueur de 195 mètres, comprise entre la rue du Nord et es bâtiments Péguet-Brun, sur la commune de Caluire-et-Cuire. Montant des travaux, 4.558 fr. 75. Somme à valoir, 441 fr. 25. Total, 5.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 1. Réfection du pavage et réparations diverses aux rigoles et bordures de trottoirs, sur les communes de Caluire-et-Cuire et Fontaines-sur-Saône. Montant des travaux, 4.257 fr. 25. Somme à valoir, 392 fr. 75. Total, 4.650 fr. Cautionnement, 150 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 2. Elargissement du chemin dans la partie comprise entre la ville de Saint-Symphorien-sur-Coise et la limite du département de la Loire. Montant des travaux, 50.766 fr. 67. Somme à valoir, 2.233 fr. 33. Total, 54.000 fr. Cautionnement, 1.800 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 6. Transformation en chaussée en pavés d'échantillon des bandes de chaussées macadamisées latérales à la voie du tramway, sur une longueur de 228 mètres, dans la commune de Villeurbanne. Montant des travaux, 12.050 fr. 12. Somme à valoir, 449 fr. 88. Total, 12.500 fr. Cautionnement, 500 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 6. Modification du nivellement du cours Vitton prolongé sur une longueur de 660 mètres, comprise entre le clos Boffard et la maison Millon, sur la commune de Villeurbanne. Montant des travaux, 10.172 fr. 98. Somme à valoir, 827 fr. 02. Total, 11.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 24. Construction de trottoirs et rigoles pavées dans la traverse du bourg de Montrottier. Montant des travaux, 4.038 fr. 50. Somme à valoir, 361 fr. 50. Total, 4.400 fr. Cautionnement, 140 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 2 bis. Construction de bordures de trottoirs et de rigoles pavées sur le côté gauche du chemin sur une longueur de 502 mètres, comprise entre le ruisseau des Vosges et le ruisseau des Echets, sur la commune de Rochetaillée. Montant des travaux, 1.670 fr. 97. Somme à valoir, 129 fr. 10. Total, 1.800 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 2 bis. Construction d'une rigole pavée sur les communes de Fleurieu-sur-Saône et de Neuville-sur-Saône. Montant des travaux, 1.614 fr. Somme à valoir, 186 fr. Total, 1.800 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Ch. de gr. comm. n° 9 bis et 29. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon et d'une rigole en pavés d'échantillon sur le territoire de la ville de Lyon. Mont. des travaux, 14.420 fr. 41. Somme à val., 579 fr. 59. Total, 15.000 fr. Caut., 500 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Ch. de gr. communication 11 bis. Etablissement d'un pavage en pavés d'échantillon le long des caniveaux, entre la rue Racine et le chemin de la Rize, sur la commune de Villeurbanne. Montant des travaux, 2.797 fr. Somme à valoir, 203 fr. Total, 3.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication 12 bis. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon le long d'une voie de tramway (côté nord), entre l'avenue de Saxe et le point 0 k. 997, au territoire de la ville de Lyon. Montant des travaux, 7.829 fr. 33. Somme à valoir, 170 fr. 67. Total, 8.000 fr. Cautionnement, 270 fr. — 12<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication 17 bis. Construction de rigoles en pavés d'échantillon et réfection de diverses parties de chaussée pavée dans la traverse des communes d'Oullins et de Pierre Bénite. Montant des travaux, 4.039 fr. 20. Somme à valoir, 160 fr. 80. Total, 4.200 fr. Cautionnement, 140 fr. — 13<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 15. Reconstruction d'une partie de mur de soutènement et réparations diverses sur la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Montant des travaux, 2.368 fr. 58. Somme à valoir, 231 fr. 42. Total, 2.600 fr. — 14<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 45. Transformation en rigoles en pavés d'échantillon des rigoles actuelles sur la commune de Villeurbanne. Montant des travaux, 1.470 fr. 70. Somme à valoir, 129 fr. 30. Total, 1.600 fr. — 15<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 72. Travaux d'élargissement sur les communes de Grézieu-le-Marché et d'Aveize. Montant des travaux, 1.652 fr. 40. Somme à valoir, 47 fr. 60. Total, 1.700 fr.

Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la préfecture du Rhône (3<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Ain.** — Lundi 19 juillet, 2 h. — *Hôtel de ville de Bourg.* — Construction d'un égout en béton de ciment, au faubourg de Mâcon, entre la rue Bourg-mayor et celle du Quatre-Septembre, sur une longueur de 100 mètres. Montant des travaux, 3.450 fr. A valoir, 550 fr. Cautionnement, 100 fr.

Le dossier du projet est déposé à l'hôtel de ville, bureau de la voirie, où il pourra en être pris connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 5 heures.

Un exemplaire de l'affiche indiquant les conditions indispensables pour concourir à l'adjudication sera immédiatement adressé sur demande.

**Alpes-Maritimes.** — Dimanche 24 juillet, 2 h. — *Mairie de Saorge.* — Adduction d'eau potable. Montant des travaux, 2.057 fr. 65. A valoir, 942 fr. 35. Total, 3.000 fr. Cautionnement, 70 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement.

**Alpes-Maritimes.** — Dimanche, 11 juillet, 2 h. — *Mairie de Peille.* — Adduction d'eau potable. Montant des travaux, 12.298 fr. 49. A valoir, 3.001 fr. 51. Total, 15.300 fr. Cautionnement, 400 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement.

**Alpes-Maritimes.** — Dimanche 11 juillet, 10 h. 1/2. — *Mairie de Bar-sur-Loup.* — Adduction d'eau potable. Montant des travaux, 3.387 fr. 84. A valoir, 692 fr. 16. Total, 4.080 fr. Cautionnement, 120 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement.

**Alpes-Maritimes.** — Dimanche 11 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne de Tinée.* — Adduction d'eau potable. Mont. des travaux, 33.836 fr. 32. A valoir, 5.163 fr. 68. Total, 39.000 fr. Cautionnement, 1.100 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement.

**Alpes-Maritimes.** — Dimanche 18 juillet, 2 h. — *Mairie de Breil.* — Adduction d'eau potable. Montant des travaux, 29.802 fr. 97. A valoir, 5.997 fr. 03. Total, 35.800 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement.

**Alpes-Maritimes.** — Dimanche 25 juillet, 11 h. — *Mairie de Clans.* — Adduction d'eau potable. Montant des travaux, 23.019 fr. 51. A valoir, 1.380 fr. 49. Total, 24.400 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement.

**Côte-d'Or.** — Jeudi 15 juillet. — *Préfecture.* — Canal de Bourgogne. Travaux aux biefs. Etanchement des biefs 66 à 70 du versant de la Saône. Montant des travaux, 145.111 fr. 99. Dépense en régie et à valoir, 27.888 fr. 01. Total, 173.000 fr. Cautionnement provisoire et définitif, 5.000 fr.

On peut prendre connaissance des pièces du projet, tous les jours ouvrables, dans les bureaux : 1° de la préfecture, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; 2° de M. Gaillot, ingénieur ordinaire à Dijon, 33, rue de l'île, de 8 à 11 heures et de 1 à 5 heures.

**Jura.** — Lundi 11 juillet, 12 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Chemins vicinaux. — Commune d'Aiglepierre. Chemin rural n° 1 dit de la Frate. Rectification de ce chemin, partie comprise entre le chemin de fer Franco-Suisse et les propriétés des sieurs Pansard, Joseph-Arsène et Baud, et Emmanuel. Dépense évaluée par le devis de M. Girardot, agent-voyer en retraite, à Arbois, à la somme de 6.671 fr. 54. Somme à valoir pour travaux imprévus, 794 fr. 91. Cautionnement, 300 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la sous-préfecture, de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Lundi 12 juillet, 2 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Commune d'Andelot-en-Mont gne. Canalisation du ruisseau bordant le chemin du Creux. Dépense évaluée par le service vicinal à la somme de 4.000 fr. Cautionnement, 160 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Commune de Sirod. Canalisation d'eau. Dépense évaluée par le service vicinal à la somme de 1.600 fr. (Pour ce dernier projet, il sera produit seulement une promesse de cautionnement avec le certificat exigé). — *Nota.* Dans les évaluations qui précèdent sont comprises les sommes à valoir pour travaux imprévus.

*Avis important.* — Pour ces deux adjudications, les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat de la sous-préfecture le samedi 10 juillet, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du lundi. Passé ces délais, les entrepreneurs ne seront plus admis à concourir.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la sous-préfecture, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Jeudi 22 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Darbonnay. Agrandissement de la maison d'école. Travaux évalués par le devis de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier, à 4.804 fr. 94. — 2<sup>e</sup> lot. Plaisia. Agrandissement de la maison d'école. Travaux évalués par le devis de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier, à 4.610 fr. 09. — 3<sup>e</sup> lot. Augisey. Réparations à l'église. Travaux évalués par le devis de M. Jasseron, agent-voyer cantonal à Beaufort, à 1.360 fr. 91.

*Nota.* — Dans ces estimations ne sont pas compris les honoraires de l'auteur du projet et la somme à valoir pour travaux imprévus.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat général de la préfecture, le mercredi 21 juillet, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi. Passe ces délais, les entrepreneurs ne seront plus admis à concourir. Toute soumission déposée ne pourra être retirée ou modifiée.

Les devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2<sup>e</sup> division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

**Jura.** — Jeudi 22 juillet, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 83, de Lyon à Strasbourg. Construction d'un mur de soutènement à Tortelet (territoire de Saint-Germain-lès-Arlay). Travaux à l'entreprise, 9.257 fr. 83. Somme à valoir, 1.242 fr. 17. Total, 10.500 fr. Cautionnement provisoire, 310 fr., définitif, 310 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1° dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2° dans les bureaux de M. Pernot, ingénieur ordinaire, à Lons-le-Saunier, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Jeudi 22 juillet, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux de chemins. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin d'intérêt commun 33, d'Orgelet à Etival. Reconstruction du pont de Giron et rectification du chemin aux abords du territoire de Meussia. Montant des travaux, 10.652 fr. 87. A valoir, 847 fr. 13. Total, 11.500 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Commune de Saint-Lothain. Chemin vicinal ordinaire 10, de Saint-Lothain à la gare dit rue Dessous. Construction d'un aqueduc longitudinal entre la rue de la place et la maison Billet. Clovis, dans la traverse de Saint-Lothain. Montant des travaux, 936 fr. 37. A valoir, 63 fr. 63. Total, 1.000 fr. Cautionnement, 50 fr.

Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Meurthe-et-Moselle.** — Vendredi 16 juillet, 3 h. — *Hôtel de ville de Nancy.* — Adjudication au rabais des travaux de construction d'un hospice de vieillards. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement et maçonnerie, 333.543 fr. 58. Cautionnement, 12.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, 71.140 fr. 22. Cautionnement, 2.500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, 100.830 fr. 07. Cautionnement, 3.500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Couverture, 16.744 fr. 90. Cautionnement, 600 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Zinguerie et plomberie, 36.185 fr. 84. Cautionnement, 1.300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie, 89.721 fr. 56. Cautionnement, 3.000 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, 40.886 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Peinture, 25.411 fr. 77. Cautionnement, 900 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Vitrerie, 11.329 fr. 40. Cautionnement, 400 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Fumisterie et marbrerie, 14.717 fr. 60. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> groupe. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonnerie, 379.494 fr. 94. Cautionnement, 13.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, 80.364 fr. 79. Cautionnement, 3.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, 81.870 fr. 72. Cautionnement, 3.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Couverture, 23.824 fr. 38. Cautionnement, 800 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Zinguerie et plomberie, 36.646 fr. 96. Cautionnement, 1.300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie, 102.388 fr. 31. Cautionnement, 3.500 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, 32.144 fr. 20. Cautionnement, 1.200 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Peinture, 24.387 fr. 08. Cautionnement, 800 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Vitrerie, 18.071 fr. 90. Cautionnement, 700 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Fumisterie et marbrerie, 10.516 fr. Cautionnement, 400 fr. Ensemble, 1.535.220 fr. 22. Travaux réservés et mobilier, 215.885 fr. 77. Montant total du devis, 1.751.105 fr. 99.

*Nota.* — Les travaux de bitume, l'installation du chauffage, du gaz, des paratonnerres, la fourniture des persiennes, du papier de tenture et du mobilier ne font pas partie de l'adjudication et pourront faire l'objet de traités particuliers.

Les plans, bordereau de prix, devis et cahier des charges, sont déposés au bureau de comptabilité de la mairie, n° 8, où l'on peut en prendre connaissance.

**Saône-et-Loire.** — Jeudi 15 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Charolles.* — Construction et appropriation d'écoles. Commune de Saint-Igny-de-Roche. Construction d'une école de filles. Montant des travaux, 26.582 fr. 57. Cautionnement, 1/20. Auteur du projet, M. Poinet, architecte à Mâcon. — Commune de Marsigny-le-Comte. Appropriation d'un immeuble à l'usage d'école de filles. Montant des travaux, 11.126 fr. 58. Cautionnement, 1.200 fr. Auteur du projet, M. Jourdiar, architecte à Charolles.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Samedi 17 juillet, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Etablissement d'une rigole pavée, rue de la Trémouille. Montant des travaux, 676 fr. 25. A valoir, 133 fr. 75. Total, 800 fr.

Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 25 juillet, 1 h. — *Mairie de Charnay-lès-Mâcon.* — Construction d'un cimetière. Cimetière et clôture, 11.069 fr. 44. Vespasiennes, 451 fr. 60. Hangar et citerne, 703 fr. 47. Caveau provisoire, 378 fr. 95. Total des travaux à l'entreprise, 12.603 fr. 55. Somme à valoir, 729 fr. 78. Total, 13.333 fr. 33. Le montant du cautionnement sera de 420 fr. 12.

Les pièces des projets sont déposées au bureau du secrétariat de la mairie de Charnay où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 11 heures du matin à 5 heures du soir.

**Savoie.** — Mardi 20 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Chemins de fer d'intérêt local et tramways Concession, à titre éventuel, d'un tramway à voie d'1 mètre, de Chambéry à Yenne et Saint-Genix avec embranchement du Bourget-du-Lac à Aix-les-Bains.

*Avis.* — Les personnes qui désireraient prendre part à cette adjudication peuvent se procurer la copie du dossier de l'avant-projet ainsi que tous les renseignements y relatifs en s'adressant à M. Fontanel, 3, avenue du Champ-de-Mars, à Chambéry.

**Savoie.** — Samedi 24 juillet, 2 h., salle des séances de la Commission administrative des hospices, boulevard de la Colonne, à Chambéry. — *Hospices civils de Chambéry.* Transfert de l'Hôtel-Dieu. Vente aux enchères publiques de trois lots, des terrains actuellement occupés par les services à transférer et indiqués sur le plan ci-après sous les n°s 1, 2 et 4, le troisième lot étant réservé pour la construction d'un Hôtel des postes et télégraphes. Immeubles situés au centre de Chambéry, boulevard de la Colonne. — 1<sup>er</sup> lot. Un terrain à bâtir, de la surface de 1 075 mètres carrés. Mise à prix, 100 fr. le mètre carré. — 2<sup>e</sup> lot. Un terrain à bâtir, de la surface de 2 741 mètres carrés. Mise à prix, 80 fr. le mètre carré. — 4<sup>e</sup> lot. Un terrain à bâtir, de la surface de 1 172 mètres carrés. Mise à prix, 58 fr. le mètre carré. — Matériaux de démolitions à adjuger. Il sera, en outre, adjugé un lot spécial comprenant les matériaux à provenir de la démolition, qui sera faite par l'acquéreur de ce lot, des constructions élevées sur les terrains mis aux enchères. Mise à prix, 20.000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser : 1° à M. Jarrin, avocat à Chambéry, vice-président de la Commission administrative des hospices; 2° à

M. Curtet, agent technique des hospices à Chambéry; 3<sup>e</sup> à M<sup>e</sup> Petit-Barat, notaire à Chambéry, dépositaire du cahier des charges.

**Lyon.** — Samedi 17 juillet, midi. — Salle des criées du Tribunal civil de Lyon. Vaste terrain à bâtir, sis à Lyon, avenue des Ponts et chemin de la Mouche, avec façade sur ces deux voies, de la contenance d'environ 1.978 mètres 20 centimètres carrés. Ce terrain, très propre à recevoir des constructions importantes, a une façade d'environ 41 mètres sur l'avenue des Ponts et une façade d'environ 18 mètres sur le chemin de la Mouche, chemin dont la largeur sera portée prochainement à 15 mètres, d'après l'alignement projeté.

Confiné : au nord, par le chemin vicinal, n<sup>o</sup> 55, de la Mouche; à l'est, par propriété Gonon; au midi, par l'avenue des Ponts, et à l'ouest, par propriété à Vibert et à veuve Servant.

Il existe sur la partie de ce terrain touchant le chemin de la Mouche deux petites constructions contiguës, en pisé de terre, élevées d'un étage sur rez-de-chaussée.

A côté de ces constructions sont deux hangars ou débarras; le tout couvert en tuiles creuses; il existe une pompe et une pièce d'eau; le reste du terrain est cultivé.

Sur le chemin de la Mouche, on accède aux constructions par une porte et un grand portail. Mise à prix, 35.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> G. Nérard, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 57; 2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Pidard, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91; 3<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Angès, avoué à Lyon, rue de la République, 28; 4<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Ferrez, notaire à Lyon, rue Constantine, 13, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

|                                                       | les 100 kil. |        |
|-------------------------------------------------------|--------------|--------|
| Cuivre en lingots affiné . . . . .                    | 135 »        | 140 »  |
| — en planche rouge . . . . .                          | 171 »        | 175 »  |
| — — jaune . . . . .                                   | 142 50       | 147 50 |
| Etain Banca en lingots . . . . .                      | 172 50       | 177 50 |
| — Billiton . . . . .                                  | 167 50       | 170 »  |
| Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . . | 33 50        | 34 »   |
| — ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .                | 36 »         | 36 50  |
| Zinc fondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .            | 43 »         | 45 »   |
| — laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .      | 61 »         | » »    |
| — — — Autres marques . . . . .                        | 60 »         | » »    |
| Nickel brut pour fonderie . . . . .                   | 400 »        | 450 »  |
| — laminé . . . . .                                    | 500 »        | 550 »  |
| Aluminium brut pour fonderie . . . . .                | 500 »        | 550 »  |
| — laminé . . . . .                                    | 550 »        | 600 »  |
| Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .           | 19 »         | 19 50  |
| Fer à double T, AO . . . . .                          | 19 50        | 20 »   |
| Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .       | 20 50        | 21 »   |
| Mercure . . . . . le kilo                             | 6 »          | 6 50   |

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

**Lyon.** — Société en nom collectif Tollet et Drevet, rue de Jarente, 13. Commerce des machines et outils pour constructeurs-mécaniciens et tous articles s'y rattachant. Durée 10 ans, du 1<sup>er</sup> juillet. Capital 150.000 francs. 26 juin.

**Saint-Etienne.** — Bellot et Saugère, fabrique de sable par procédé méca-

nique, matériaux de construction et expl. d'une carrière, rue Annonay, 106. Durée 4 ans, 9 mois et 14 jours. Capital 11.000 fr. 8 juin.

**Nice.** — Société des Forces motrices des Alpes-Maritimes, rue Saint-Michel, 12. Durée 99 ans. Capital 300.000 fr. 26 mai.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

**Alais.** — Gimbert, entrepreneur de travaux, à Portes, canton de Génolhaac, 12 février. Syndic, M. Perrier.

VENTES

M. Cesquino a vendu à M. Berthet, le fonds de plâtrerie-peinture qu'il exploite actuellement, rue Montesquieu, 25.

CONVOICATIONS D'ACTIONNAIRES

Société anonyme des carrières de Villebois. 10 juillet, 3 h. 1/2. Siège social, rue de la Bourse, 6.

Société générale d'électricité. 12 juillet, 2 heures. Restaurant Monnier. Omnium lyonnais de chemins de fer et tramways. 12 juillet, 2 h. 1/2. Palais du Commerce.

SPECTACLES

**Concerts Bellecour.** — Orchestre de la ville (50 exécutants), sous la direction de M. Miranne. Tous les soirs à 8 h. 1/2, grand concert. Prix d'entrée : mardis et vendredis, grande fête artistique, 1 franc; les autres jours, 50 centimes.

**Concert de l'Horloge** (137, cours Lafayette). — Tous les soirs, Flô-Berthy, l'exquise étoile de Bataclan; Mayol, le fin diseur; les Roger-Yvette, duettistes mondains; Gérald, baryton; M<sup>me</sup> Pipaud, une suggestive gommeuse; M<sup>me</sup> Damon, de la Cigale. Le spectacle est terminé par l'opérette en vogue, *Napoléon malgré lui*.

**Tour métallique de Fourvière** par la ficelle de Saint-Just. Ascension tous les jours de 6 heures du matin à 6 heures du soir, un des plus beaux panoramas du monde. Prix d'entrée : 1 franc.

**Exposition de la Vie Française**, rue Président-Carnot, 9, de 10 heures du matin à 10 heures du soir. L'actualité sous toutes ses formes. Entrée libre.

**La Photographie animée** par le Cinématographe Lumière, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

Voici la liste des nouvelles vues projetées :

LE JUBILÉ DE LA REINE D'ANGLETERRE

*Cortège du jubilé. — La reine Victoria arrivant de Windsor. — L'artillerie de marine. — Les gardes du corps et la musique des dragons. — Les Ambassadeurs. — Les Princes étrangers. — La reine Victoria et son escorte. — Les cavaliers du Cap. — L'artillerie à cheval.*

Les séances ont lieu tous les jours de 2 heures à minuit et de 10 heures du matin à minuit les dimanches et fêtes. — Prix d'entrée : 50 centimes.

Prime gratuite offerte aux spectateurs.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 15328

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX DE FAIENCE

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône), Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtements. Seuls représentants à Lyon de la C<sup>ie</sup> des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHEVROT ET DELEUZE**, rue de Marseille, 64. Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portland de Peiloux, du Valbonnais Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble. Chaux lourdes et de Bourgoin. Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes, albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — *Expéditions France et étranger*; Dépositaire,

concessionnaire des produits céramiques de la maison Cloux, Boiron et Javogues de Roanne. Grande tuilerie du Forez. Usine de Briennon.

PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 82.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18 20, rue de la Claire LYON VAISE

**AVIS AUX CYCLISTES**  
**LA NOUVELLE CARTE ROUTIÈRE**  
**VÉLO-KILOMÉTRIQUE**

**DES ENVIRONS DE LYON, CHAMBÉRY ET GRENOBLE**

Au 1/250.000, en trois couleurs, indiquant toutes les routes, avec les kilomètres, les montées et les descentes, les pavés, altitudes, populations, toutes les communes et la plupart des hameaux sur une étendue de quatre départements.

Dressée par M. Paul GUILLOT

**PRIX : 4 fr. 50. — Par la poste, 4 fr. 60**

En vente également: les Cartes du Lyonnais et du Puy-de-Dôme, de la Provence, du Bas-Languedoc et des environs de Paris.

S'adresser à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, à Lyon  
 Et dans ses succursales à Mâcon, Grenoble, Valence, Saint-Étienne,  
 Dijon, Châlon et Clermont-Ferrand

**REMISE AUX LIBRAIRES ET AUX COLPORTEURS**

Abonnement et Publicité sans frais à tous les Journaux du Monde

A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, LYON

**ENTREPRISES DE CARRELAGES**

ET DE

**Revêtements**

**SAUTIER-THYRION & MOUTON**  
 Représentants de MM. BOCH Frères, de Maubeuge, — de DEFRANCE et Cie, de Sarreguemines  
 du Syndicat des Fabricants réunis, de Tomettes de Salernes, de la GRANDE TUILERIE DU RHÔNE.

**TUILES,**  
**BRIQUES,**  
**BOISSEAUX,**  
**WAGONS-LACOTE**  
 et tous Produits  
 DE LA

**GRANDE TUILERIE DU RHÔNE**  
 de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

**TUILES DE MONTAGNE. — TUILES LOSANGÉES**

MÉDAILLE D'ARGENT, PARIS, 1889. — MÉDAILLE D'OR, LYON, 1894

**LYON,** 2, place Pléney, 2  
 (ancienne place Saint-Pierre)

**CARREAUX** en grès et faïence de Boch frères, de Maubeuge.  
**CARREAUX** et PAVAGES de D. France et Cie, (Sarreguemines)  
**CARREAUX** en terre de Marseille et d'Orange.  
**CARREAUX** en ciment.  
**CARREAUX** des Faïenceries de Creil et  
 Montereau, pour Revêtements.  
**TOMETTES** de Salernes.

**DÉCORATIONS**  
**ÉMAUX**

**ÉLECTRICITÉ**

FOURNITURES ET INSTALLATIONS LE

Sonneries, Téléphones domestiques et de réseau,  
 Porte-Voix, Paratonnerres.

**ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE ET TRANSPORT DE FORCE**

ETUDES ET DEVIS

**MAISON CHOLLET ET REZARD**

10, rue Belle-Cordière. — Succursale: rue Tupin, 28

**LYON**

TÉLÉPHONE: N° 8-74

**AMEUBLEMENTS**

SCULPTURE, ÉBÉNISTERIE  
 SIÈGES ET TENTURES

H<sup>ri</sup> BONJOUR & C<sup>ie</sup>

*Au Colosse de Rhodes*

Cours de la Liberté, 42, LYON

Exécution sur plans et devis

**J. PRAT et C<sup>ie</sup>, Marbriers, Sculpteurs**

NÉGOCIANTS EN MARBRES ET PIERRES

17, 19, 102 et 104, avenue de Romains

A VALENCE-S-/RHONE

Fournisseurs des colonnes de l'église de Saint-Joseph, des Brotteaux, des colonnes de l'église de l'Immaculée-Conception, des bases et colonnes de l'église de l'Annonciation, du dallage en marbre et diverses colonnes de la Basilique de Fourvière. — Lyon. — Des colonnes et bases de la chapelle des Frères des écoles chrétiennes de Caluire, des colonnes de Chaponost (Rhône), des colonnes de l'église de Saint-Heand (Loire), des colonnes et piliers de l'église de Grézieux-le-Marché (Rhône), etc., etc.

EN VENTE

à l'agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

L'ANNÉE COMPLÈTE

DE

**LA REVUE DU FOYER**

(1895-1896)

Prix relié : 8 fr. — Non relié : 5 fr.

**MANUFACTURE DE BRONZES D'ARTS**

Civils et religieux

SPÉCIALITÉ DE BRONZES

Pour autels et monuments publics

Atelier de Modelages d'après Dessius

**Gustave VINCENT** ✠

ROMANS (Drôme)

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

Les plus hautes récompenses pour cette industrie

ENVOI D'ALBUM ET TARIF SUR DEMANDE

TÉLÉPHONE

ABONNEMENT GRATUIT

A tous les Journaux

S'ADRESSER

A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, LYON